

## PRESTATIONS DE FORMATION AUX ENTREPRISES

Les formations dispensées par le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles sont adaptées aux besoins de formation des salariés en activité. Pour que la durée des formations ne soit pas un obstacle à leur suivi, l'équipe pédagogique propose un programme sur-mesure, sur la base de modules courts. Possibilité de formation à la carte en fonction des besoins de votre entreprise.

### BILAN DE COMPÉTENCES

- Prendre du recul sur son parcours professionnel et identifier les leviers permettant de construire son projet
- Élaborer un projet professionnel réaliste en adéquation avec ses aspirations et les besoins de l'environnement économique ciblé
- Construire un plan d'action opérationnel

**Parcours :** Entre 20 et 24 heures dont à minima 8 entretiens individuels de 2 à 3 heures répartis sur 2 à 3 mois. Le parcours est affiné lors d'un entretien préalable avec le consultant pour adapter les modalités d'intervention aux objectifs visés.

### BILAN PROFESSIONNEL

- Accompagner l'employeur, le salarié ou l'agent dans l'élaboration ou la validation d'un projet de mobilité interne et la construction d'un plan d'action opérationnel
- Outil d'aide à la décision qui doit permettre de sécuriser la mobilité professionnelle, de remobiliser le salarié, et d'accompagner le changement par un plan d'action opérationnel gagnant/gagnant

**Parcours :** 24 heures dont à minima 8 entretiens individuels, 3 entretiens tripartites (DRH / Salarié / Consultant) au démarrage en intermédiaire et au final. Les tests sont déterminés en fonction des objectifs déterminés au premier entretien.

### BILAN MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- Accompagner l'employeur, le salarié ou l'agent dans l'élaboration ou la validation d'un projet de mobilité interne et la construction d'un plan d'action opérationnel
- Outil d'aide à la décision qui doit permettre de sécuriser la mobilité professionnelle, de remobiliser le salarié, et d'accompagner le changement par un plan d'action opérationnel gagnant/gagnant

**Parcours :** 24 heures dont à minima 8 entretiens individuels, 3 entretiens tripartites (DRH / Salarié / Consultant) au démarrage en intermédiaire et au final. Les tests sont déterminés en fonction des objectifs déterminés au premier entretien, 2 heures d'évaluation fonctionnelle et 3 heures de bilan en ergothérapie.

## PRESTATIONS DE FORMATION AUX ENTREPRISES (SUITE)

### CONSTRUIRE UN PROJET PROFESSIONNEL

- Élaborer un projet professionnel réaliste en adéquation avec ses aspirations et les besoins de l'environnement économique ciblé
- Construire un plan d'actions
- Disposer d'outils d'élaboration de son projet

#### Parcours individuel :

En individuel ce parcours dure 10 heures, rythmé par des entretiens individuels à échéance régulière et du travail personnel supervisé (en distanciel ou présentiel)

#### Parcours collectif :

En groupe, le parcours est rythmé par

- 4 ateliers collectifs pour échanger/travailler en groupe et remobiliser les personnes
- 3 entretiens individuels pour approfondir le travail réalisé en atelier, et individualiser l'accompagnement au projet

Travail personnel effectué à l'aide de supports pédagogiques transmis lors des ateliers et entretiens individuels (sur clé USB)



*Employeurs du secteur privé, le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF) peut financer des actions de formation professionnelle continue à destination de vos salariés. Le GIEP-NC vous conseille et vous accompagne dans votre démarche.*

### CONTACT

**Pôle Information Orientation du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC)**

1, rue de la Somme – Nouméa - BP 428 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

Tél : (+687) 28 10 82 - Courriel : [orientation@giep.nc](mailto:orientation@giep.nc)

[www.giep.nc](http://www.giep.nc)